

## SOINS PALLIATIFS

On entend par soins palliatifs des soins actifs, compatissants et de soutien donnés aux personnes mourantes et aux membres de leur famille. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) encourage les infirmières et d'autres professionnels de la santé à appuyer les soins palliatifs comme services de soins de santé essentiels – « Les infirmières soutiennent et défendent le principe d'un véritable continuum de services de santé, qui comprend des services de promotion de la santé et de prévention de la maladie, de diagnostic, de rétablissement, de réadaptation et de soins palliatifs<sup>1</sup>. »

Les Canadiens ont droit aux soins palliatifs qui constituent un aspect essentiel des soins de santé. L'AIIC exhorte les gouvernements à accorder une grande priorité aux programmes de soins palliatifs en élaborant une stratégie de prestation intégrée et coordonnée. Il faut des ressources infirmières suffisantes pour donner des soins palliatifs appropriés. Il est crucial d'accroître et d'améliorer les recherches sur les soins palliatifs, et en particulier le contrôle de la douleur et le soulagement des symptômes. Le système de santé doit appuyer suffisamment les personnes et les membres de leur famille qui choisissent les soins palliatifs.

Des professionnels de la santé sont convaincus que la population recherche des options comme l'euthanasie à cause d'un manque de soins palliatifs<sup>2</sup>. Il faut intégrer davantage les concepts et les connaissances des soins palliatifs aux programmes de formation de tous les professionnels de la santé. Les services de soins palliatifs doivent être plus généralement disponibles.

Les infirmières sont des prestataires clés de soins aux clients mourants. Elles sont souvent leur contact le plus intime et leur assurent une présence constante. L'AIIC est d'avis que cette relation leur permet de très bien comprendre comment le client et les membres de sa famille envisagent la vie et la mort – et ce point de vue a une incidence sur toutes les décisions relatives aux soins que prend une infirmière.

En octobre 1994, l'AIIC a publié un mémoire adressé au Comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et le suicide assisté intitulé *Une question de respect : l'infirmière et les dilemmes posés par les soins aux mourants*. Le mémoire porte sur la compréhension qu'a le public des questions reliées à la fin de la vie, les directives préalables, les soins palliatifs, les soins palliatifs à domicile et l'abstention ou l'interruption du traitement. L'AIIC formule les recommandations suivantes au sujet des enjeux des traitements à la fin de la vie :

- que, avant toute décision de législation de l'euthanasie et du suicide assisté, les gouvernements et les professionnels de la santé favorisent un large débat dans la population canadienne au sujet des questions relatives à la fin de la vie;
- que les gouvernements et les professionnels de la santé fassent en sorte que la population connaisse et appuie davantage les directives préalables et qu'une loi soit adoptée, au besoin, pour autoriser ces directives;
- que les gouvernements et les professionnels de la santé favorisent une plus grande accessibilité des soins palliatifs aux Canadiens et la formation de ces mêmes professionnels aux méthodes de prestation de ces services et qu'ils soutiennent des recherches accrues sur les soins palliatifs;
- que les gouvernements appuient, proposent et financent un éventail continu de services englobant les soins palliatifs à domicile;
- que le Parlement lève toute ambiguïté dans le Code criminel en regard des professionnels de la santé qui refusent ou qui mettent fin à des traitements futiles ou non voulus, avec le consentement du patient<sup>3</sup>.

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 50, Driveway, Ottawa (Ontario) K2P 1E2  
Tél. : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404 Téléc. : (613) 237-3520  
Site web : [www.cna-nurses.ca](http://www.cna-nurses.ca) Courriel : [prr@cna-nurses.ca](mailto:prr@cna-nurses.ca)



L'éducation et la formation en soins palliatifs s'imposent si l'on veut dispenser des soins de qualité et bien contrôler la douleur. Lorsqu'il n'y a plus de guérison possible, il y a encore des soins infirmiers qui peuvent atténuer les souffrances et aider la personne en cause à mourir dans l'intimité et la paix. En soins palliatifs, on insiste particulièrement pour que les professionnels de la santé passent du temps avec le client pour se pencher sur la maladie, le traitement et les conséquences de ces options. Les soins palliatifs ne sont pas de l'euthanasie. C'est dans de rares cas seulement que les soins palliatifs risquent jusqu'à un certain point de raccourcir la vie. Les soins palliatifs n'excluent pas les interventions actives de prise en charge des symptômes. Les traitements et les soins devraient être personnalisés en fonction de la personne en cause et des membres de sa famille<sup>4</sup>.

Les soins palliatifs ont trait à la vie – à la valeur de la vie, à son sens et à l'amélioration de sa qualité. Les équipes de soins palliatifs prennent en charge la douleur et les symptômes et reconnaissent que l'agonie diffère selon les patients et les cultures. Ils ont reçu la formation nécessaire pour faire face à l'agonie et pour appuyer les clients et les membres de leur famille.

Novembre 2000

#### **Voir aussi :**

Prise de position de l'AIIC : Enjeux liés à la fin de la vie (2000)

Fiche d'information de l'AIIC : Les dons d'organes et la transplantation de tissus (2000)

*Prise de position conjointe sur les directives préalables* (AIIC, Association canadienne des soins de santé, Association canadienne de soins et services à domicile, Association canadienne de santé publique, Soutien à Domicile Canada, Association canadienne des soins à long terme, et élaborée en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, 1994)

*Déclaration conjointe sur les interventions de réanimation* (AIIC, Association médicale canadienne, Association canadienne des soins de santé, Association catholique canadienne de la santé, et élaborée en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, 1995)

*Déclaration conjointe sur la prévention et le règlement de conflits éthiques entre les prestataires de soins de santé et les personnes recevant les soins* (AIIC, Association médicale canadienne, Association canadienne des soins de santé, Association catholique canadienne de la santé, 1999)

---

#### **Références :**

- <sup>1</sup> Association des infirmières et infirmiers du Canada. (1997) *Code de déontologie des infirmières autorisées*. Ottawa : auteur.
- <sup>2</sup> Euthanasie : « acte de mettre fin à la vie d'une personne, par compassion, lorsqu'un processus de mort est déjà en cours ou lorsque les souffrances sont devenues insupportables » (AIIC, octobre 1994 : 3).
- <sup>3</sup> On entend par abstention ou interruption de traitement un éventail de traitements de maintien de la vie dans de nombreuses circonstances incontournables. Les traitements qui soutiennent la vie du client peuvent varier d'interventions aussi courantes que l'hydratation et la nutrition artificielle jusqu'à la réanimation cardiorespiratoire, aux transfusions sanguines et à la ventilation mécanique.
- <sup>4</sup> On reconnaît comme membres de la famille les personnes qui, selon le client, lui donnent de l'appui familial, qu'elles aient ou non des liens biologiques avec lui.